CAC 87

MIDLINER/BTP
M150/180/210/13/C

RENAULT V. I.

Description du véhicule 40ACJ3

RT 8416
JUILLET 1997

0 GENERALITES

0.1 Constructeur : **RENAULT V. I. , 129, rue Servient, la Part-Dieu, 69003 LYON.**
0.2 Marque : **RENAULT.**
0.3 Genre : **châssis-cabine pour CAM ou VASP.**
0.4 Type : **40ACJ3.** Versions :
30 - 33 - 36 - 39 - 42 - 45 - 51 - 54 - 57 - 65 cabine A
30 - 33 - 36 - 39 - 45 - 51 - 54 - 57 - 65 cabine B
33 - 36 - 39 - 45 cabine C.
0.5 Puissance administrative : **17 CV.**

1 CONSTITUTION GENERALE

1.1 Nombre d'essieux et de roues : 2 essieux, avant 2 roues simples, arrière 2 roues jumelées.
Les essieux sont numérotés de l'avant vers l'arrière.
1.1.1 Emplacement des roues motrices : essieu 2.
1.1.2 Emplacement des roues directrices : essieu 1.
1.2 Dimensions des pneumatiques : 265/70 R 19,5 139/137 M*
Autres pneus : 285/70 R 19,5 140/137 L* - 10 R 22.5 140/137 K*
* Ou indice de charge et/ou de vitesse supérieurs.
1.3 Constitution du châssis : longerons et traverses en tôles d'acier.
1.3.1 Section des longerons (mm) :

	220×70×5	220×70×6	220×70×7
Versions	30-33- 39-42-45-51-54	57	65

1.4 Emplacement et disposition du moteur : au-dessus de l'essieu 1 dans l'axe longitudinal du véhicule.
1.5 Emplacement de la cabine de conduite : avancée, basculable.

2 POIDS ET DIMENSIONS (kg et m)

2.1 Poids total autorisé en charge : 13000
2.2 Poids total roulant autorisé :
2.2.1 Sans système de freinage de remorque : Néant 16500
2.2.2 Avec système de freinage de remorque : 19000 21000 23000 24000 26000 29900
2.4 Charge maximale admissible :
2.4.1 Sur l'essieu 1 : 4500
2.4.2 Sur l'essieu 2 : 9200
2.5 Voie avant : 1,875
2.6 Voie arrière : 1,780

CHASSIS-CABINE : Cabine normale (A)

Versions :	30	33	36	39	42	45	51	54	57	65
2.7 Empattement : cabine A :	3,000	3,370	3,670	3,970	4,200	4,570	5,170	5,470	5,770	6,500
2.8 Poids à vide du véhicule en ordre de marche. Ces poids (variant dans la limite de 8 %) peuvent augmenter en fonction des options d'équipements.										
2.8.0 Total :	3570	3790	3810	3825	3845	3865	3970	4060	4135	4210
2.8.1 Sur l'essieu 1 :	2535	2555	2560	2565	2570	2575	2600	2635	2655	2680
2.8.2 Sur l'essieu 2 :	1215	1235	1250	1260	1275	1290	1370	1425	1480	1530
2.9 Porte-à-faux avant :	1,278									
2.10 Porte-à-faux arrière :										
2.10.1 Porte-à-faux arrière sans BAE :	1,662	1,912	2,107	2,302	2,372	2,692	3,082	3,277	3,462	3,817
2.10.2 Porte-à-faux arrière avec BAE :	1,752	2,002	2,197	2,392	2,462	2,782	3,172	3,367	3,552	3,907
2.11 Longueur hors-tout avec BAE :	6,030	6,650	7,145	7,640	7,940	8,630	9,620	10,115	10,600	11,685
2.12 Largeur hors-tout :	2,280									

LIMITES POUR VEHICULES CARROSSES : Cabine (A)

2.8 Poids à vide du véhicule en ordre de marche. Valeurs limites minimales pour le véhicule carrossé.
2.8.0 Total (porteur-remorqueur) : 3955
2.8.1 Répartition de cette masse :
2.8.1.1 Essieu 1 : poids mini : 1757
2.8.1.2 Essieu 2 : poids mini : 1406
2.9 Porte-à-faux avant : 1,278
2.10 Porte-à-faux arrière :

2.10.1 Mini sans ferrure ni accessoire.	1,366	1,597	1,779	1,962	2,102	2,327	2,695	2,898	3,088	3,550
2.10.2 Maxi sans ferrure ni accessoire.	1,827	2,118	2,347	2,578	2,730	2,970	3,350	3,555	3,750	4,095
2.10.3 Maxi avec ferrures et accessoires.	1,947	2,238	2,467	2,698	2,850	3,090	3,480	3,675	3,870	4,215
2.11 Longueur hors-tout maxi :	6,225	6,886	7,415	7,946	8,328	8,938	9,928	10,423	10,918	11,993

2.12 Largeur hors-tout maxi : 2,500
2.13 Intervalle des positions autorisées pour le centre de gravité de la charge par rapport à l'essieu 2.

2.13.1 Distance mini :	0,368	0,407	0,443	0,477	0,517	0,581	0,686	0,739	0,791	0,984
2.13.2 Distance maxi :	0,598	0,668	0,727	0,785	0,830	0,903	1,019	1,067	1,122	1,256

2.14 Distance mini entre l'entrée de carrosserie et l'axe de l'essieu 1 : 0,437

CHASSIS-CABINE : Cabine profonde (B)

Versions :	30	33	36	39	45	51	54	57	65
2.7 Empattement : cabine B :	3,000	3,300	3,670	3,970	4,570	5,170	5,470	5,770	6,500
2.8 Poids à vide du véhicule en ordre de limite de 8 %) peuvent augmenter en fonction des options d'équipements.									
2.8.0 Total :	3888	3928	3948	3963	4003	4108	4198	4273	4348
2.8.1 Sur l'essieu 1 :	2644	2667	2674	2681	2694	2721	2757	2778	2805
2.8.2 Sur l'essieu 2 :	1244	1261	1274	1282	1309	1387	1441	1495	1543
2.9 Porte-à-faux avant :	1,278								
2.10 Porte-à-faux arrière :									
2.10.1 Porte-à-faux arrière sans BAE :	1,662	1,912	2,107	2,302	2,692	3,082	3,277	3,462	3,8
2.10.2 Porte-à-faux arrière avec BAE :	1,752	2,002	2,197	2,392	2,782	3,172	3,367	3,552	3,9
2.11 Longueur hors-tout avec BAE :	6,030	6,650	7,145	7,640	8,630	9,620	10,115	10,600	11,6
2.12 Largeur hors-tout :	2,280								

LIMITES POUR VEHICULES CARROSSES : Cabine (B)

2.8 Poids à vide du véhicule en ordre de marche. Ces poids (variant dans la limite de 8 %) peuvent augmenter en fonction des options d'équipements.
2.8.0 Total (porteur-remorqueur): 3955
2.8.1 Répartition de cette masse :
2.8.1.1 Sur l'essieu 1: 1757
2.8.2.2 Sur l'essieu 2 : 1406
2.9 Porte-à-faux avant : 1,278
2.10 Porte-à-faux arrière :

2.10.1 Mini sans ferrure ni accessoire :	1,280	1,280	1,301	1,491	1,872	2,256	2,468	2,667	3,1	
2.10.2 Maxi sans ferrure ni accessoire :	1,339	1,640	1,878	2,117	2,595	3,094	3,353	3,609	4,0	
2.10.3 Maxi avec ferrures et accessoires :	1,459	1,760	1,998	2,237	2,715	3,204	3,473	3,729	4,2	
2.11 Longueur hors-tout maxi :	5,737	6,408	6,946	7,485	8,563	9,652	10,221	10,777	11,9	

2.12 Largeur hors-tout maxi : 2,500
2.13 Intervalle des positions autorisées pour le centre de gravité de la charge par rapport à l'essieu 2.

2.13.1 Distance mini :	0,337	0,371	0,402	0,433	0,494	0,549	0,565	0,587	0,7
2.13.2 Distance maxi :	0,367	0,552	0,691	0,746	0,855	0,963	1,007	1,058	1,1

2.14 Distance mini entre l'entrée de carrosserie et l'axe de l'essieu 1 : 0,987

CHASSIS-CABINE : Cabine 4 portes (C)

	33	36	39	45
2.7 Versions :				
2.7 Empattement : cabine C :	3,370	3,670	3.970	4,570
2.8 Poids à vide du véhicule en ordre de marche. Ces poids (variant dans la limite de 8 %) peuvent augmenter en fonction des options d'équipements.				
2.8.0 Total :	4190	4210	4225	4365
2.8.1 Sur l'essieu 1 :	2842	2856	2869	2991
2.8.2 Sur l'essieu 2 :	1348	1354	1356	1374
2.9 Porte-à-faux avant :	1,278			
2.10 Porte-à-faux arrière :				
2.10.1 Porte-à-faux arrière sans BAE :	1,912	2,107	2,302	2,692
2.10.2 Porte-à-faux arrière avec BAE :	2,002	2,197	2,392	2,782
2.11 Longueur hors-tout avec BAE :	6,650	7,145	7,640	8,630
2.12 Largeur hors-tout :	2,280			

LIMITES POUR VEHICULES CARROSSES : Cabine (C)

2.9 Porte-à-faux avant : 1,278
2.10 Porte-à-faux arrière :

2.10.1 Mini sans ferrures ni accessoires :	1,280	1,280	1,412	1,966
2.10.2 Maxi sans ferrures ni accessoires :	1,525	1,805	2,086	2,756
2.10.3 Maxi avec ferrures et accessoires :	1,645	1,925	2,206	2,876
2.11 Longueur hors-tout maxi :	6,293	6,873	7,454	8,724

2.12 Largeur hors-tout maxi : 2,500
2.13 Intervalle des positions autorisées pour le centre de gravité de la charge (par rapport à l'essieu 2).

2.13.1 Distance mini :	0,211	0,221	0,231	0,196
2.13.2 Distance maxi :	0,334	0,484	0,568	0,591

2.14 Distance minimum entre l'entrée de carrosserie et l'axe de l'essieu 1 : 1,422

NOTA : pour les véhicules munis d'un ralentisseur (voir 7.9), il est admis de pouvoir :
a) Augmenter le poids total autorisé en charge (2.1) et le poids roulant autorisé (2.2) d'une valeur égale au poids de ce ralentisseur, des accessoires et ferrures nécessaires à son montage et à sa fonctionnement, et ce, dans la limite de 500 kg.
b) Augmenter la charge maximale admissible sur l'essieu 2 (2.4.2) dans la limite de 400 kg.

3 MOTEUR

3.1 Dénomination : MIDR060226U4 ou MIDR060226V4 ou MIDR060226W4
3.1.1 Marque : RENAULT V. I.
3.2 Description générale :
3.2.1 Type : moteur à combustion interne à pistons en mouvement alternatif et vilebrequin, suralimenté air refroidi.
3.2.2 Cycle : Diesel.
3.3 Nombre et disposition des cylindres : 6 verticaux en ligne.
3.4 Dimensions :
3.4.1 Alésage (mm) : 102.
3.4.2 Course (mm) : 126.
3.4.3 Cylindrée (cm^3) : 6174.

	U4	V4	W4
3.5 Rapport volumétrique de compression (± 0,5/1) :	18	18	18
3.6 Puissance maximale (kW CEE) :	112	132	154
3.7 Régime de puissance maximale (tr/min) :	2500	2500	2500
3.8 Couple maximal (mdaN CEE) :	48	56	65

3.9 Régime de couple maximal (tr/min) : 1500 1700 1700
3.10 Régime de rotation maximal (tr/min) : 2770±50 2840±50 2850±40
3.11 Carburant utilisé : gazole.
3.12 Réservoir de carburant : 200 litres.
Sur demande, d'autres réservoirs peuvent être montés en option : 130 ou 300 litres.
Pour véhicule citernier : 80 ou 130 l suivant empattement.
3.13 Mode d'alimentation du moteur : par injecteurs mécaniques.
3.14 Type de filtre à air : sec.
3.15 Allumage : par compression.
3.16 Tension d'alimentation des circuits électriques (V) : 24.
3.18 Refroidissement du moteur : par circulation d'eau forcée et radiateur, ventilateur débrayable.
3.19 Nombre de silencieux d'échappement : 1.
3.20 Niveau sonore au point fixe :
3.20.1 Valeur du niveau sonore(dBA) :

sortie latérale gauche ou droite	81	81	81
sortie verticale	78	78	80

3.20.2 Régime de rotation correspondant (tr/min) : 1875 1875 1875
3.20.3 Position de la sortie de l'échappement : latérale ou verticale.
3.21 Emplacement du symbole de la valeur corrigée du coefficient d'absorption (moteur Diesel) : sur la plaque constructeur.

4 TRANSMISSION DU MOUVEMENT

4.1 Type de boîte de vitesses : boîte I (4106.A) mécanique 6 rapports + 1 M.AR avec MIDR060226U4, V4 et W4 :
Autre boîte possible :
Boîte II (FS 8209 A) : boîte mécanique 9 rapports + 1 M.AR avec réglage W4.
4.1.1 Emplacement du levier de commande : sur le capot moteur.
4.2 Type d'embrayage : monodisque à sec.
4.2.1 Mode de commande : mécanique.
4.3 Type de transmission entre la boîte de vitesses et les roues : par cardans entre boîte et pont AR.
4.4 Démultiplication de la transmission :
4.4.1 Dimensions et circonférence de roulement des pneumatiques de référence (mm) :
265/70 R 19,5 - (2639).
4.4.2 Démultiplication et vitesses à 1000 tr/min avec boîte I (4106A) et couple 1/4,56 :

Combinaison	Rapports de boîte	Rapports du pont	Démultiplications totales	Vitesses à 1000 tr/mn (en km/h)
1	1/9,03	9x41 (1/4,556)	1/41,14	3,85
2	1/5,25	autres rapports	1/23,92	6,62
3	1/3,10	possibles	1/14,12	11,21
4	1/2,00	10x41	1/9,11	17,38
5	1/1,38	11x41	1/6,29	25,17
6	1/1,00	12x41	1/4,56	34,72
M. AR	1/8,07	13x41*	1/36,77	4,31
* seulement avec W4				

Les rapports de la boîte et du pont sont donnés comme le quotient de la vitesse de rotation de sortie sur la vitesse de rotation d'entrée.
Démultiplication de la boîte II :

Combinaisons des vitesses	1	2	3	4	5	6	7	M.AR	Réglage moteur
II - FS 8209A	1/12,64	1/8,81	1/6,55	1/4,77	1/3,55	1/2,48	1/1,85	1/13,21	W4
Rapports de la boîte	1/1,34 pour la 8ème et 1/1,00 pour la 9ème vitesse Couples : 9x41 - 10x41 - 11x41 - 12x41 - 13x41 (Réduction 1)								

4.5 Vitesse maximale théorique au régime de régulation à vide de 2850 tr/min (boîtes I et II) avec pneu 265/70 R 19.5 (2639) :

	Rapports de pont (sans réducteur)				
	1/4,556 9x41	1/4,10 10x41	1/3,727 11x41	1/3,417 12x41	1/3,154 13x41
Boîtes I et II	99	110	121	132	143*

uniquement avec W4
4.6 Indicateur de vitesse : oui.
4.7 Compteur kilométrique : oui.
4.8 Chronotachygraphe : oui.
4.9 Limiteur de vitesse : oui.

5 SUSPENSION

5.1 Essieu 1 :1 essieu rigide, 2 ressorts paraboliques à lame, 2 amortisseurs télescopiques, 2 butées de chocs, 1 barre stabilisatrice.
En option : essieu rigide, 2 ressorts paraboliques à lame, 2 amortisseurs télescopiques, 2 butées de chocs, 1 barre stabilisatrice.
5.2 Essieu 2 :
Type SM1 : 1 pont rigide,2 ressorts paraboliques à lame normale , 2 amortisseurs télescopiques, 1 barre stabilisatrice.
Type SM2 : en option : 1 pont rigide, 2 ressorts paraboliques à lame renforcée , 2 amortisseurs télescopiques, 1 barre stabilisatrice.
Type SP1 : en option : suspension pneumatique composée de :
- 2 ressorts à lames
- 2 coussins pneumatiques
- 2 amortisseurs télescopiques
- 1 barre stabilisatrice.

La suspension pneumatique de l'essieu 2 (en option) est alimentée par 1 ou 2 réservoirs de 30 litres de capacité (suivant versions)* depuis le circuit des servitudes au travers d'une valve de barrage (barrage à 5,2 bars).
*2 versions :
. avec système monte et baisse : 2×30 litres,
. sans système monte et baisse : 1×30 litres.
Cette suspension implique une augmentation du poids à vide du châssis-cabine d'une valeur n'excédant pas 3 %.

6 DIRECTION

6.1 Type de direction : à vis sans fin avec assistance hydraulique.
6.2 Diamètre de braquage hors-tout (m) :

Versions	30	33	36	39	42	45	51	54	57	65
Diamètre de braquage	12,50	13,54	14,38	15,20	16,05	16,94	18,76	19,72	20,62	23,00

7 FREINAGE

7.1 Frein de service :
Porteur solo : à deux circuits indépendants.
- Freinage à transmission oléopneumatique commandant les freins à disque de l'essieu 1.
- Freinage à transmission pneumatique commandant les freins à tambour de l'essieu 2.

La pression délivrée aux freins des roues AR est asservie à la charge par un répartiteur.
Porteur remorqueur : freinage à deux circuits indépendants :
- un circuit oléopneumatique commande les freins à disque ventilé de l'essieu 1. La pression délivrée est limitée par une valve de réduction de ½ pilotée par le répartiteur de l'essieu 2. La valve de réduction permet de délivrer la pleine pression sur le circuit avant en cas de défaillance du circuit arrière.
- un circuit commande les freins à tambour de l'essieu 2. La pression délivrée est asservie à la charge par un répartiteur.

Le véhicule est équipé en option d'un système antiblocage de roue de catégorie 1.
Ce système comporte :
- 1 capteur sur chacune des roues du véhicule ;
- 1 électrovalve commandant les deux roues du véhicule ;
- 1 électrovalve sur chacune des roues de l'essieu 2 ;
- 1 voyant situé sur le tableau de bord signalant toute défaillance.

7.2 Répartiteur de freinage : oui, le répartiteur de freinage module l'effort sur les roues AR en fonction de la charge sur l'essieu 2.
7.3 Frein de secours : assuré par l'indépendance des circuits de frein de service.
7.4 Frein de stationnement : commande manuelle par levier, transmission pneumatique agissant sur les freins à ressort des roues de l'essieu 2. Desserrage mécanique possible par vis et écrou.
7.5 Mode de transmission des efforts aux roues :
7.5.1 Frein de service : oléopneumatique sur essieu 1, pneumatique sur essieu 2.
7.5.2 Frein de secours : oléopneumatique sur essieu 1, pneumatique sur essieu 2.
7.5.3 Frein de stationnement : mécanique.
7.6 Assistance des freins :
7.6.1 Frein de service : par air sous pression.
7.6.2 Frein de secours : par air sous pression.
7.6.3 Frein de stationnement : par ressorts.
7.7 Réservoir de fluide ou d'énergie : 1 réservoir de fluide à niveau visible. La capacité (l) des réservoirs est répartie selon le tableau ci-dessous :

		Essieu 1	Essieu 2	Remorque
Sans ABR	Porteur	15	15	
	Porteur remorqueur	15	15	20
Avec ABR	Porteur	15	15+20	
	Porteur remorqueur	15+20	15	20

7.7.1 Mode d'alarme pour les défaillances :voyant lumineux de couleur rouge sur planche de bord.
7.7.2 Paramètre mesuré pour l'alarme : baisse de pression d'air.
7.7.3 Mode de contrôle du bon fonctionnement de l'alarme : bouton-poussoir sur tableau de bord.
7.8 Type de freins :
7.8.1 Frein de service :
7.8.1.1 Sur l'essieu 1 : à disques.
7.8.1.2 Sur l'essieu 2 : à tambours.
7.8.2 Frein de secours : à disques ou à tambours.
7.8.3 Frein de stationnement : à tambours.
7.9 Ralentisseur : sur échappement. En option : électromagnétique sur transmission.
7.10 Circuit de freinage de la remorque : oui, pour porteur-remorqueur. Une valve de commande de remorque avec valve de rupture incorporée, actionnée par les circuits du frein de service et de stationnement, agit sur le dispositif de freinage de service du véhicule remorqué.
Le véhicule, dès lors :
- qu'il est susceptible de tracter un véhicule remorqué de masse maximale supérieure à 10 tonnes,
- et/ou qu'il est équipé d'un dispositif antiblocage de roues,

est équipé :
- d'une prise ISO 7638 (1985)
- d'un voyant au tableau de bord signalant toute défaillance du dispositif antiblocage du véhicule remorqué.

7.10.2 Dispositif de freinage de la remorque : en option. En cas de rupture d'une des conduites de la liaison pneumatique, le freinage du véhicule remorqué est assuré automatiquement.

8 CARROSSERIE

8.1 Carrosserie : châssis-cabine.
8.2 Matériaux constituant la carrosserie : tôles d'acier soudées.
8.3 Nombre de places assises :
version A : cabine normale : 2/3 places ;
version B : cabine profonde : 2/3 places ;
version C : cabine 4 portes : 6/7 places.
8.4 Sièges : versions A et B : 1 siège conducteur réglable et suspendu plus 1 siège passager.
En option : 1 siège conducteur réglable et suspendu plus 1 banquette.
Version C : avant : 1 siège conducteur réglable et suspendu plus 1 banquette ;
En option : 1 siège conducteur réglable et suspendu plus 1 siège passager.
Arrière : 1 banquette.
8.5 Nombre de portes : versions A et B : 2 ; version C : 4.
8.5.1 Fermetures : de sécurité à 2 positions.
8.6 Emplacement et mode d'ouverture des vitres :
- 2 glaces descendantes sur porte avec versions A et B
- 4 glaces descendantes sur porte avec version C
-sans ou 2 glaces fixes sur le panneau AR de la cabine
- 1 glace fixe sur chaque panneau latéral gauche et droit.

8.7 Nature des matériaux utilisés pour les vitrages :
8.7.1 Pare-brise : verre feuilleté.
8.7.2 Vitres latérales : verre trempé.
8.7.3 Lunette arrière : verre trempé.
8.8 Equipement des places assises en ceintures de sécurité : en option
8.8.1 Places avant : 2 ceintures à 3 points avec rétracteurs
8.9 Dispositif de protection latérale : non.
8.10 Dispositif de protection contre l'encastrement : oui, la position devra être vérifiée après carrossage. Dans le cas où son existence est incompatible avec l'utilisation du véhicule, le châssis cabine pourra ne pas en être équipé.
8.11 Dispositif anti-projections :
essieu 1 : oui
essieu 2 : non (montés lors du carrossage)

9 ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

9.1 Feux de route : 2.
9.2 Feux de croisement : 2 incorporés aux feux de route.
9.3 Feux de position :
9.3.1 Avant : 2 incorporés aux feux de route.
9.3.2 Latéraux : à installer lors du carrossage.
9.3.3 Arrière (feux rouges arrière) : 2.
9.5 Indicateur de changement de direction :
9.5.1 Avant : 2 indépendants.
9.5.2 Arrière : 2 groupés avec les feux rouges.
9.5.3 Latéraux : 2 indépendants.
9.6 Feux stop : 2 groupés aux feux rouges.
9.7 Eclairage de la plaque d'immatriculation : 1 groupé avec feu rouge gauche.
9.8 Dispositifs réfléchissants :
9.8.1 Arrière : 2 groupés avec les feux rouges.
9.8.2 Latéraux : non (montés lors du carrossage).
9.9 Feux de détresse : par le fonctionnement simultané des indicateurs de direction.
9.10 Feux de marche arrière : 2 groupés avec les feux rouges.
9.11 Feux de brouillard :
9.11.1 Arrière : 2 groupés avec les feux rouges.
9.12 Feux d'encombrement :
9.12.1 Avant : 2 indépendants.
9.12.2 Arrière : non (montés lors du carrossage).

10 DIVERS

10.1 Accessoires :
10.1.1 Essuie-glace : 2 à 2 vitesses.
10.1.2 Lave-glace : 2.
10.1.3 Rétroviseurs : côté gauche : 1, côté droit : 3 (dont 1 d'accostage et 1 grand angle).
10.1.4 Avertisseur sonore : 1.
10.1.5 Dispositif antivol : oui, sur colonne de direction.
10.1.6 Extincteur d'une capacité d'au moins 6kg à installer lors du montage de la carrosserie.

10.2 Marques d'identité :
10.2.1 Emplacement de la plaque du constructeur : sur face extérieure du tablier avant de la cabine.
10.2.2 Emplacement de la frappe du numéro d'identification : sur le cadre châssis à l'extérieur du longe droit, au niveau des roues (essieu 1 ou 2).
10.2.3 Structure du numéro d'identification :

V	F	6	4	0	A	C	J	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Code Constructeur			Caractéristiques générales					Caractéristiques du véhicule								

10.2.4 Le numéro d'identification commence à :

V	F	6	4	0	A	C	J	0	0	0	0	0	0	0	0	1

Le type est indiqué sur la plaque du constructeur.
10.2.5 Identification du moteur : sur carter cylindres arrière gauche.

11 VISITES TECHNIQUES

11.1 Emplacement de la plaque correcteur : sur porte gauche.
11.2 Pression déclarée par le constructeur : 8 bars.
11.3 Pression de disjonction : 8 bars.
11.4 Pression aux têtes d'accouplement (à la pression déclarée par le constructeur) :
11.4.1 - à la tête d'alimentation (de couleur rouge) : 7,4 bars
11.4.2 - à la tête de commande (de couleur jaune) : 6,9 bars.
11.5 Longueur des bras de leviers (mm) : néant.
11.6 Course maximale des actionneurs de frein (mm) : néant.
11.7 Nature du repérage des réservoirs d'air en fonction de leur affectation (anneau de couleur (porta le cas échéant un numéro) fixé sur un des bossages du réservoir concerné.

Inscription	Affectation
Orange	Circuit frein essieu 1
Bleu	Circuit frein essieu 2.
Rouge	Remorque
Marron	Auxiliaire.

11.8 Observations : néant.

PROCES-VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du constructeur que le véhicule numéro VF640ACJ000000011 présenté comme prototype des véhicules d marque RENAULT, type 40ACJ3, versions 30 - 33 - 36 - 39 - 42 - 45 - 51 - 54 - 57 - 65,
livré en châssis-cabine satisfait aux dispositions des articles R.54 à R.62, R.69 à R.85, R.87 à R.97, R.103 et R.104 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application.
Il devra être vérifié après montage de la carrosserie que le véhicule satisfait aux dispositions des articles R.61, R.62, R.85 à R.93, R.103 et R.104.
La numérotation dans la série du type commence à VF640ACJ000000001.

LYON, le 21 Juillet 1997
L'Ingénieur de l'Industrie et des Mines
L'Attaché à la Division des Contrôles Techniques
D. MONTES

Vu, approuvé et enregistré sous le numéro RT 8416
LYON, le 21 Juillet 1997
Pour le Directeur, le Chef de la Division des Contrôles Techniques
R. CAILLETON

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Je soussigné, RENAULT V. I., 129, rue Servient, la Part-Dieu, 69003 LYON, Constructeur, certifie :

a) Que le véhicule livré en : châssis-cabine pour CAM (voir nota 1) ou VASP (voir nota 2*)

1.Genre* : Châssis cabine pour CAM ou VASP
2.Marque : RENAULT
3.Type :40ACJ3.
Versions*:

cabine A	30	~~33~~	~~35~~	~~39~~	~~42~~	~~45~~	~~51~~	~~54~~	~~57~~	~~65~~
cabine B	30	~~33~~	~~36~~	~~39~~		~~45~~	~~51~~	~~54~~	~~57~~	~~65~~
cabine C		~~33~~	~~36~~	~~39~~		~~45~~				

4.Numéro d'identification(1)

V	F	6	4	0	A	C	J	0	0	0	0	2	8	1	7		

6.Source d'énergie : gazole

7.Puissance administrative : 17 CV
8.Nombre de places assises (y compris le conducteur)*: 2 ou 3 / 6 ou 7
10.Poids total autorisé en charge (tonnes)** : 13,0
12.Poids total roulant autorisé (tonnes) **:

- sans système de freinage de remorque :			~~Néant~~		16,5	
- avec dispositif de freinage de remorque :	~~19,0~~	~~21,0~~	~~23,0~~	~~24,0~~	~~26,0~~	~~29,9 tonnes~~

14.Niveau sonore de référence dB(A)** :

MIDR060226	U4	~~V4~~	~~W4~~
sortie latérale gauche ou droite*	81	81	81
sortie verticale*	78	78	80
15.Régime de rotation correspondant (tr/min)* :	1875	1875	1875

- est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet d'un procès-verbal de réception ci-dessus et est équipé d'une suspension de type* : SM1 - SM2 - SP1, sur l'essieu moteur :
 - pneumatique ou équivalente*
 - ni pneumatique ni équivalente*.

- satisfait aux prescriptions des directives : CEE 92/97 et 96/20 relatives au niveau sonore (≤ 80 dBA)
 CEE 91/542 B et 96/1 relatives aux émissions de gaz polluants EURO 2.

b) Que ce véhicule sort de nos usines (magasins) le : 22/02/99
Pour être livré à : DDE de l'ARIEGE
6 Chemin du Pont de l'Ecla
09000 Foix

RENAULT V.I.

Fait à LYON, le : 22 OCT. 1998

B. LEMAITRE

(1) A compléter.
* Rayer les mentions inutiles.
** Rayer les colonnes inutiles.

NOTA 1 : pour obtenir l'immatriculation du camion livré en châssis-cabine désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type et :
- soit un certificat de carrossage conforme à l'annexe VII de l'arrêté du 19 Juillet 1954 relatif à la réception des véhicules :
- soit un certificat de montage d'une carrosserie conforme à l'annexe VIII de ce même arrêté ainsi qu'un procès-verbal de réception à titre isolé.

NOTA 2: pour obtenir l'immatriculation du VASP désigné ci-dessus, il doit notamment être joint, au présent certificat, le procès-verbal de réception du type et un certificat de montage de la carrosserie conforme à l'annexe VIII de l'arrêté du 19 Juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles, ainsi qu'un procès-verbal de réception à titre isolé.